**Personne morale - Changement d'adresse dans le même ressort du Greffe**

**Documents à fournir :**

* [Formulaire M2](file:///C:\Users\fc\Desktop\DOCS%20POUR%20LIEN\IMPRIME%20M2.pdf)  à fournir en 3 exemplaires originaux
* Si mandataire : [pouvoir](file:///C:\Users\fc\Desktop\DOCS%20POUR%20LIEN\pouvoir.pdf) autorisant la formalité

**Pièces à fournir :**

* 2 copies des statuts modifiés
* 2 procès-Verbaux d'Assemblée Générale constatant le transfert (un original et une copie)
* 2 exemplaires du Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution
* 2 exemplaires de la liste des sièges sociaux antérieurs

**Concernant le siège social :**

*Si création (en 2 exemplaires) :*

***Domiciliation***

* Si locataire : copie d'une quittance de loyer (récente) ou copie du bail au nom du chef d'entreprise
* Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise
* Si domiciliation dans une entreprise de domiciliation : copie du contrat de domiciliation
* Si exercice de l'activité dans les locaux d'habitation d’une tierce personne [: autorisation d'exercice de l'activité](../../DOCS%20POUR%20LIEN/Auorisationdomiciliationsiegesocialpdf_13.pdf) délivrée par le propriétaire + taxe foncière (recto verso)

*Si reprise (en 2 exemplaires) :*

* Acte de cession enregistré aux impôts et Journal d'Annonces Légales (ou attestation de parution)
* Ou contrat de location gérance enregistré aux impôts et Journal d'Annonces Légales (ou attestation de parution)
* Ou acte de donation et Journal d'Annonces Légales (ou attestation de parution)
* *Si activité ambulante* : Si marchand ambulant [(demande de carte ambulant)](../../DOCS%20POUR%20LIEN/Demande%20de%20carte%20ambulant.pdf)

**Frais :**

* 149 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du gers
* Si SARL 195,38 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce
* Si EURL/SASU 79,38 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce